

QUOTIENT CONJUGAL: PLUS D'IMPÔTS POUR LES PETITS SALAIRES

Actuellement, grâce au quotient conjugal, les couples dont le partenaire a peu ou pas de revenus bénéficient d'une mesure qui permet de diminuer le montant final de l'impôt. Ce dispositif fiscal, légal et automatique attribue fictivement une partie des revenus professionnels d'un partenaire à l'autre.

Dans leur super-note, De Wever et Bouchez veulent supprimer ce quotient conjugal.

En clair, la perte financière serait de 125 € en moyenne par mois pour un couple où l'un travaille à mi-temps et l'autre à temps plein. Une perte jusqu'à 600 € par mois pour un couple de pensionnés.



Envie d'en savoir plus sur la liste des horreurs ? Scannez le QR code

